



Règlement du concours photos 2018

« *Regards, au fil de l'eau en Franche-Comté en Franche-Comté* »

Article 1 : objet du concours

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Haut-Doubs organise du 9 juillet au 2 septembre 2018 un **concours amateur de photographies, intitulé « *Regards, au fil de l'eau en Franche-Comté en Franche-Comté* ».**

Coordonnées de l'organisateur :

CPIE du Haut-Doubs

8 rue Charles le Téméraire – 25560 La Rivière-Drueon

Tél : 03.81.49.82.99

Email : contact@cpiehautdoubs.org

Site internet : www.cpiehautdoubs.org

Le CPIE du Haut-Doubs, installé à La Rivière Drueon, est une association de sensibilisation à l'environnement et au développement durable qui propose principalement des animations (grand public, scolaires), et des formations, réalise des outils pédagogiques, valorise des sites touristiques et co-édite des ouvrages.

Ce concours est **gratuit** et sans obligation d'achat.

Le règlement du concours est consultable sur le site du CPIE du Haut-Doubs :

www.cpiehautdoubs.org

Partez à la découverte des rivières et milieux humides du territoire et partagez vos plus beaux clichés !

Article 2 – Modalités de participation

Participants

Le concours est ouvert à tous les amateurs de photographies (excluant les professionnels). Les salariés du CPIE ainsi que les membres du jury ne peuvent pas participer au concours. Tout candidat âgé de moins de 18 ans devra préalablement avoir obtenu l'accord de ses parents ou représentants légaux.

Chaque participant pourra envoyer **au maximum 2 photos**, toutes thématiques confondues, en les répartissant selon son choix dans les catégories où il veut concourir. Il ne pourra être présenté des photos déjà primées dans d'autres concours. La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Calendrier

Le concours se déroulera en 4 temps :

1/ du 9 juillet au 2 septembre 2018 minuit :

Envoi des photos par mail

Les participants doivent compléter **le bulletin d'inscription** ci-après et envoyer la ou les photos, **avant le 2 septembre 2018 minuit**, en format .JPG, à contact@cpiehautdoubs.org

Seuls les dossiers dûment complétés seront acceptés.

2/ Avant le 10 septembre 2018

Présélection de 8 photos/catégorie par le jury

Le jury sera composé de la Présidente du CPIE et d'amateurs de la photographie naturaliste. Le résultat de la présélection sera communiqué par mail à tous les participants.

3/ Du 15 au 30 septembre 2018

Vote du public

Les photos seront mises en ligne en basse définition sur le compte Facebook du CPIE du Haut-Doubs et soumises au vote des internautes.

Les 15 et 16 septembre lors de journées festives Z'eau'lympiques (rallye familial sur le thème de l'eau) à Nancray et Nans-sous-Ste Anne, le public sera invité à voter et les votes seront pris en compte dans le résultat final.

4/Le 6 octobre, lors de la Fête au jardin à la Rivière-Drueon

Exposition et remise des prix.

Les 16 photos présélectionnées par le jury seront exposées lors de la fête et la remise des prix s'effectuera dans la journée.

Thèmes

- 1- **Paysage aquatique** : *vue d'ensemble, faune, flore, rivières, étangs, lacs, tourbières...*
- 2- **L'homme et l'eau** : *l'homme et la relation avec l'eau, l'homme et l'eau dans le temps (passé, présent, futur)*

Aspect technique

Aucune indication du nom de l'auteur ou tout autre élément permettant de l'identifier ne seront visibles sur les images (signature, nom, logo, cadre...).

L'organisateur publiera, sans aucune modification, les photos envoyées. Le nom du photographe et le titre de la photo seront communiqués sur Facebook notamment.

Format

Seules les épreuves au format JPEG seront acceptées. Les photos devront être présentées en format plein (sans bordure blanche), de qualité 300 dpi minimum, en format A4 (21 cm x 29,7 cm) minimum.

Exclusions

Seront exclues du concours :

- les photographies qui ne porteraient pas sur la thématique
- les photographies numériques dont la qualité serait insuffisante
- les photomontages et les photos retouchées
- les photographies accompagnées d'un dossier d'inscription incomplet ou mensonger
- les photographies reçues hors délai
- Les photographies à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du gain qu'il aurait pu éventuellement gagner et, le cas échéant, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de l'organisateur soit engagée.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 3 : sélection et jury

Sélection

Les 3 premières photos classées en tête de chaque catégorie seront primées.

1- Pour la présélection

Critères de sélection :

- La pertinence de la photo par rapport au sujet
- La qualité et l'originalité (technique et esthétique)

L'organisateur garantit au participant l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury. Le jury présélectionnera 8 photos pour chacune des 2 catégories.

Les auteurs des 16 photos présélectionnées seront prévenus par mail ou par téléphone après décision du jury.

2- Pour sélectionner les gagnants de chaque catégorie, un vote électronique via la page Facebook du CPIE, combiné à un vote des participants au rallye des Z'eau'lympiques départageront les nominés.

- **Votes Facebook** : les 16 photos présélectionnées seront mises en ligne sur le compte facebook du CPIE du Haut-Doubs et soumises au vote des internautes.

Les mentions « J'aime » seront comptabilisées sur chaque photo, du 15 au 30 septembre.

Ce concours n'est pas associé, géré ou sponsorisé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies au CPIE du Haut-Doubs et non à Facebook.

- **Votes du public** les 15 et 16 septembre 2018 : les 16 photos seront exposées lors du rallye des Z'eau'lympiques et seront soumises au vote du public.

Le nombre de voix de Facebook et du public de la Fête au jardin sera comptabilisés pour chaque photo (pour facebook : un « j'aime » = une voix). En cas d'égalité entre plusieurs photos, la photo envoyée en premier remportera le concours.

Prix

Pour les 16 photos sélectionnées, un tirage papier photo en format A4 sera offert au participant.

Les 3 premières photos de chaque catégorie seront récompensées. Les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces ou contre d'autres lots. Le gain remis ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ou sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

La remise des gains aura lieu lors de la Fête au jardin à la Rivière-Drugeon le 6 octobre 2018. La liste des 12 gagnants sera publiée sur le site internet du CPIE du Haut-Doubs, sur Facebook et dans la presse.

Article 4 – droits d’auteurs sur la photographie

Le participant atteste sur l’honneur être l’auteur de la photographie transmise.

Le participant garantit que la photographie proposée est originale, inédite et qu’il est seul détenteur des droits d’auteur attachés à cette photographie. À ce titre, le participant est responsable des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assume la charge de tous les éventuels frais et paiements en découlant.

L’organisateur s’engage à citer le pseudonyme (nom d’artiste) précisé par le participant, lors de son inscription et sous lequel il souhaite apparaître, pour toute utilisation de la photo.

Les photographes présélectionnés par le jury autorisent gracieusement le CPIE du Haut-Doubs à diffuser les clichés sélectionnés sur sa page Facebook dans le but de collecter les votes électroniques du public ; pour tout usage de communication y compris internet autour du présent concours ou des prochains exclusivement pour une durée maximum de 2 ans ; ainsi qu’à tirer un exemplaire au format A4 à fin de les exposer devant le public durant le concours photo et lors de manifestations du CPIE du haut-Doubs.

Toute utilisation des images portera la mention en toute lettre du nom de l’œuvre si précisé, ainsi que les nom et prénom du photographe de manière à clairement identifier son lien de paternité sur ses clichés (ormis lors des votes puisque cela se fait de manière anonyme). Si le participant en fait la demande, un pseudonyme pourra être utilisé en lieu et place de son identité. Le CPIE s’engage à en faire aucun autre usage. Toute utilisation des photographies autres que celles prévues par le présent document devra faire l’objet d’un contrat de cession de droit d’exploitation distinct, dans les conditions prévues par la loi.

Article 5 – règlement

Force Majeure

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.



HAUT-DOUBS

BULLETIN DE PARTICIPATION 2018

Concours photo amateur « *Regards, au fil de l'eau en Franche-Comté* »

Nom et prénom du photographe :

Pseudo (facultatif) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

Photo n°1

Catégorie (au choix) : **1** : Paysages aquatiques
 2 : L'homme et l'eau

Titre de la photo :

Date et lieu de prise de vue :

Photo n°2

Catégorie (au choix) : **1** : Paysages aquatiques
 2 : L'homme et l'eau

Titre de la photo :

Date et lieu de prise de vue :

Déclare avoir pris connaissance du règlement du présent concours photo et en respecte toutes les clauses.

Date :

Signature :

Tout bulletin non complet ne sera pas pris en compte dans le concours
Bulletin de participation à renvoyer avec les photos
avant le 2 septembre 2018 à contact@cpiehautdoubs.org